

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

12-01-17

Dossier complet le

12-01-17

N° d'enregistrement

2017-4330

1. Intitulé du projet

Création d'une aire naturelle de stationnement

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

ESNAULT

Prénom

FRANÇOIS

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jean-Jacques LASSERRE (Président)

RCS / SIRET

226400001800876

Forme juridique

Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|--|--|
| 11. Aire de stationnement située dans un espace remarquable. | Sans objet. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Amenagement d'une aire naturelle de stationnement, de son accès et d'un rond-point sur la route Départementale.

4.2 Objectifs du projet

- Répondre à un besoin de stationnement pour les équipements publics du domaine d'Abbeduto et du Cimetière d'Abbeduto, en retenant une proposition de site qui soit cohérente, concertée et réversible.
- L'emprise est aussi sécuritaire. La traversée de la route de la Corniche sera sécurisée par un rond-point et des passages piétons.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste à créer une aire naturelle de stationnement susceptible d'accueillir 120 véhicules légers ainsi que 4 bus, en réhabilitant un petit parking actuel (40 places) adapté et en étendant l'équipement sur une prairie voisine. Le parking sera aménagé d'ocàs à partir d'un rond-point installé sur l'emprise actuelle de la route. Le rond-point permettra de casser la vitesse des véhicules circulant actuellement sur la RD. L'aire de stationnement sera traitée dans un matériau rustique et réversible.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, il est prévu de moduler le temps occupé par les véhicules en fonction de l'affluence. Une réflexion est en cours sur le caractère payant (ou pas) pour éviter le phénomène des voitures ventouse. Des dispositifs seront installés pour empêcher le stationnement des camping-cars.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Passage en Commission Départementale des Sites (accord obtenu le 8/12/16)
- évaluation d'incidence Natura 2000. (réalisé BIOTOPE - pas d'incidence)
- Permis d'Aménager en cours.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|----------------------------|--------|
| 3000 m ² . | |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

lieu-dit "Asoube"
Hendaye.

Coordonnées géographiques¹

Long. 01° 74' 24" 27 Lat. 43° 37' 66" 04

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Hendaye (64)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Delaisié routier, berme routière, route, piscine.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Zone NER au PLU de Hennebrye (adopté le 27/07/2010 et mis en révision le 30/09/2014)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| en zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Hennebrye |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | A proximité du FR 72 ou 775 |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <i>prairie permanente</i> |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | <p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | <p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non pour plusieurs raisons :

- le projet a fait l'objet d'une étude d'incidence qui conclut à l'absence de projet sur les milieux et espèces phares ciblées par le DCOIS Nature 2000.
- le projet a été discuté depuis 3 ans avec toutes les instances (DDTM / ABE / inspecteurs des sites, commune ...) sous l'égide du sous-Prefet de Bayonne.
- le projet a été justifié en terme de besoin.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | |
|-------|--|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet | |
|-------|---|
| 6. | Conclusion de l'évaluation d'incidence Natura 2000 (Biotopie) |
| 7. | Justification du besoin |
| 8 | Avis de la Commission des Sites du 8/12/16. |
| | |
| | |
| | |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Bayonne, le 04/01/2017 le, _____

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

| | | | |
|----------------|----------------------|-----------|----------------------|
| Nom | <input type="text"/> | Prénom | <input type="text"/> |
| Adresse | <input type="text"/> | | |
| Numéro | <input type="text"/> | Extension | <input type="text"/> |
| | <input type="text"/> | | |
| Nom de la voie | <input type="text"/> | | |
| Code Postal | <input type="text"/> | Localité | <input type="text"/> |
| | <input type="text"/> | | |
| Pays | <input type="text"/> | | |
| Tél. | <input type="text"/> | Fax | <input type="text"/> |
| Courriel | <input type="text"/> | | |

Personne morale

| | | | |
|-------------------------|---|-----------|--------------------------------------|
| Nom | <input type="text" value="Conseil Départemental 64"/> | Prénom | <input type="text" value=""/> |
| Adresse du siège social | <input type="text"/> | | |
| Numéro | <input type="text" value="4"/> | Extension | <input type="text"/> |
| Nom de la voie | <input type="text" value="allée des platanes"/> | | |
| Code postal | <input type="text" value="64104"/> | Localité | <input type="text" value="BAYONNE"/> |
| Pays | <input type="text" value="FRANCE"/> | | |
| Tél. | <input type="text" value="05 59 46 50 50"/> | Fax | <input type="text"/> |
| Courriel | <input type="text"/> | | |

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

| | | | |
|----------|--|--------|---------------------------------------|
| Nom | <input type="text" value="ESNAULT"/> | Prénom | <input type="text" value="FRANCOIS"/> |
| Qualité | <input type="text" value="CHARGE DE MISSION."/> | | |
| Tél. | <input type="text" value="06 84 54 99 49"/> | Fax | <input type="text"/> |
| Courriel | <input type="text" value="Francis.esnault @ le64.fr"/> | | |

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Chem
Dijet.

2

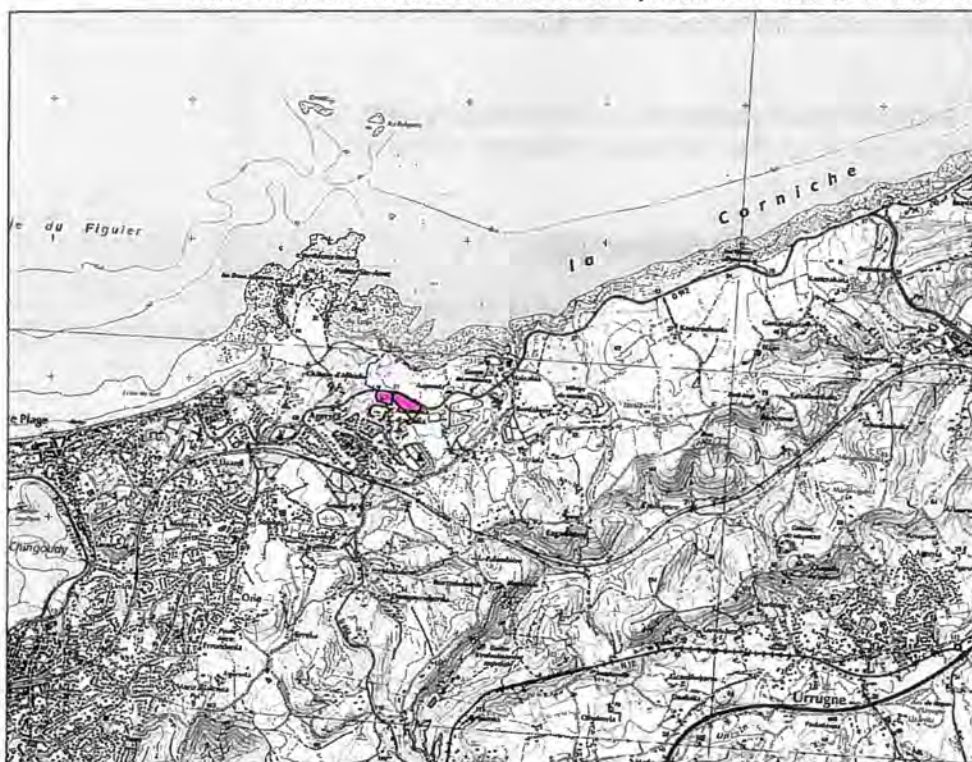


Localisation du projet

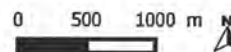
Département des Pyrénées-Atlantiques



Inventaires naturalistes et dossier d'évaluation d'incidences des travaux - Projet de création d'aire naturelle de stationnement au lieu-dit Ascoube à Hendaye (64)



 Aire d'étude



Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques - Tous droits réservés - Sources : IGN BROrdon (2012), CD64 (2012)
Cartographie : Biotope, 2016

3

PARKING ACTUEL D'ASCOUBE - HENDAYE

- Décembre 2016

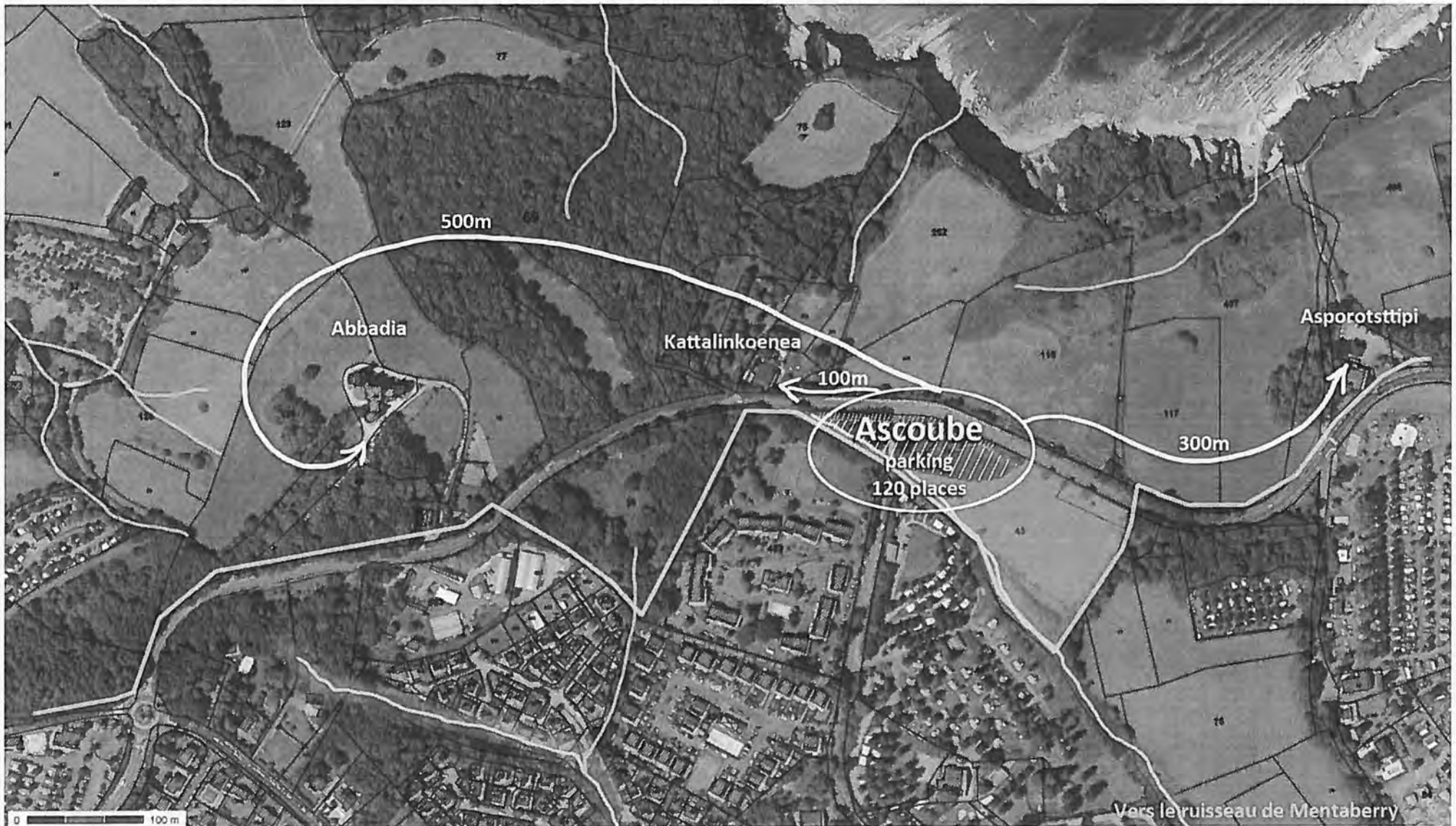


EXTENSION FUTURE DU PARKING - Septembre 2015



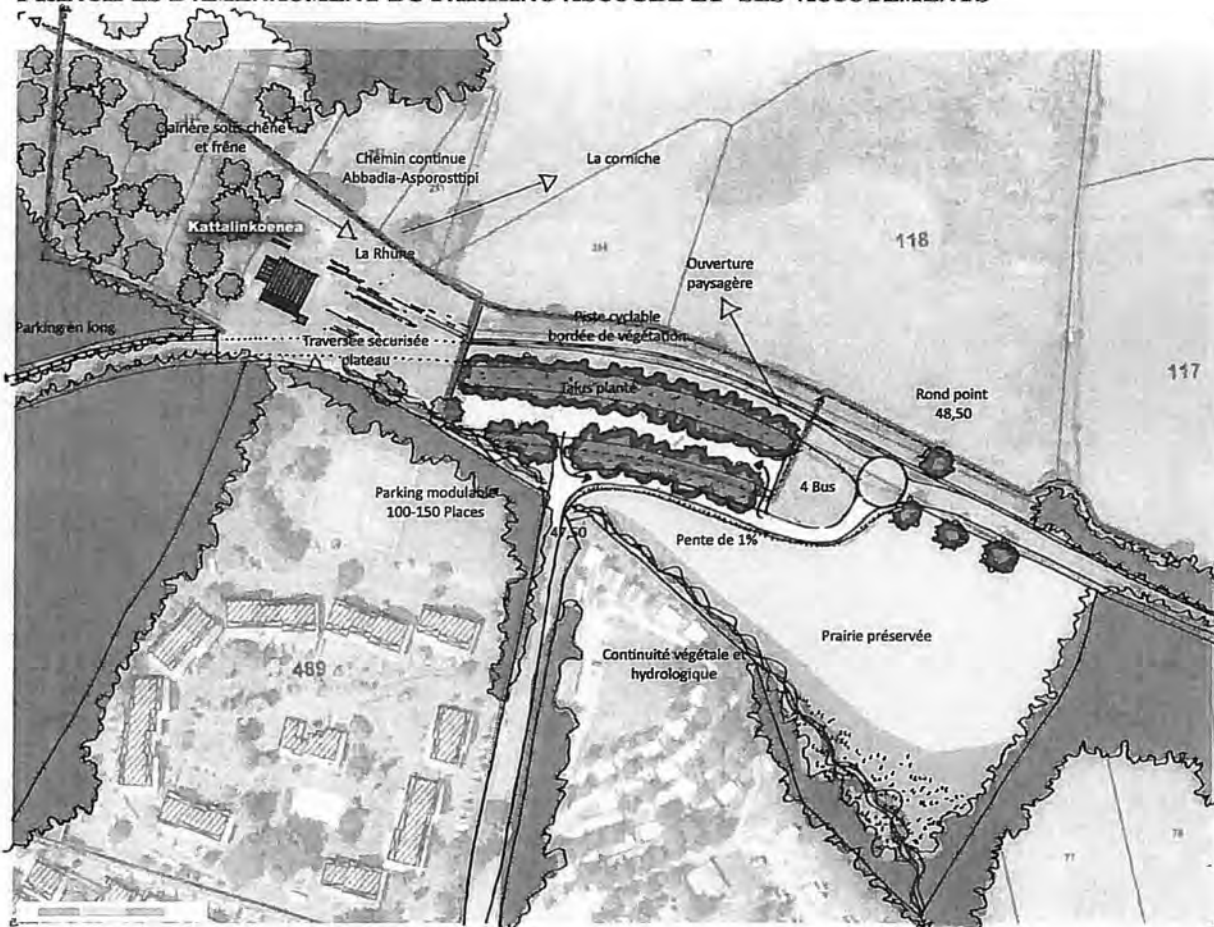
LE PARKING D'ASCOUBE À LA CROISÉE DE PLUSIEURS PÔLES : NATUREL, CULTUREL ET « COMMERCIAL »

Extrait de l'image aérienne du site



4

PRINCIPES D'AMENAGEMENT DU PARKING ASCOUBE ET SES ACCOTEMENTS



6

Evaluation des incidences Natura 2000 pour le projet d'aménagement d'une aire naturelle de stationnement lieu-dit ASCOUBE

ZSC FR7200775 « Domaine d'Abbadia et
Corniche Basque »



Septembre 2016



Conclusion

Le projet d'aménagement de l'aire de stationnement naturelle sur le lieu-dit « Ascoube » porté par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques concerne un seul périmètre Natura 2000 qui est le site FR7200775 Domaine d'Abbadia et Corniche basque (ZSC). Cependant l'emprise du projet est située à proximité du site et non l'intérieur même. Un seul habitat naturel d'intérêt communautaire est concerné par le projet : « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*), EUR 6510 ».

Pour la faune, une espèce d'oiseaux d'intérêt communautaire est potentielle au niveau de la corniche, le Faucon pèlerin ainsi que trois espèces de chiroptères d'intérêt communautaire, la Barbastelle d'Europe, le Minioptère de Schreibers et le Vespère de Savi. Une autre espèce de chiroptères a été contactée avec un enjeu particulier étant donné que les résultats de l'étude sonore ont permis d'identifier la présence d'un gîte dans le boisement et alignements d'arbres à proximité de la prairie. Cependant, il faut noter que cette espèce est protégée au titre national mais n'est pas considérée comme espèce d'intérêt communautaire (annexe IV DH). Il faut également noter la présence avérée du Lucane Cerf-volant et la présence potentielle du Grand Capricorne dont des arbres sénescents favorables ont été pointés.

Bien que l'emprise projet impacte faiblement la surface de prairie HIC, le projet n'est pas susceptible d'entraîner des incidences dommageables. En effet, l'emprise impactée de prairie de fauche est évaluée à 2200 m² sur un total de 1,2 ha ainsi que potentiellement les trois arbres à coléoptères saproxyliques situés à l'ouest de l'aire d'étude.

Des incidences de faible intensité ont été répertoriées. Différentes mesures d'évitement et de réduction ont été proposées (ME1 conservation des arbres à coléoptères, MR1 mise en défens, MR2 réalisation des travaux hors période sensible, MR3 contrôle des arbres, MR4 sensibilisation des équipes chantier, MR5 limiter la dispersion d'espèces végétales exotiques à caractère envahissant) afin de réduire ces effets dommageables prévisibles.

L'ensemble des mesures d'insertion proposées permettront d'assurer la compatibilité de la réalisation du projet avec le maintien de l'état de conservation des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 concernés.

Le projet ne présente pas d'incidences significatives sur le site Natura 2000.

⑦



CORNICHE BASQUE

Justification du besoin de stationnement automobile

Examen en Commission Départementale des Sites

Introduction

Le besoin de réserver une zone dédiée au stationnement automobile sur la corniche basque n'est pas nouveau. L'étude Wagon - qui fait référence sur le site - indiquait déjà ce problème en 1998 et proposait différentes solutions (fiches A3, A4, A5).

Depuis, des équipements publics ont été réalisés. Citons, pour mémoire ;

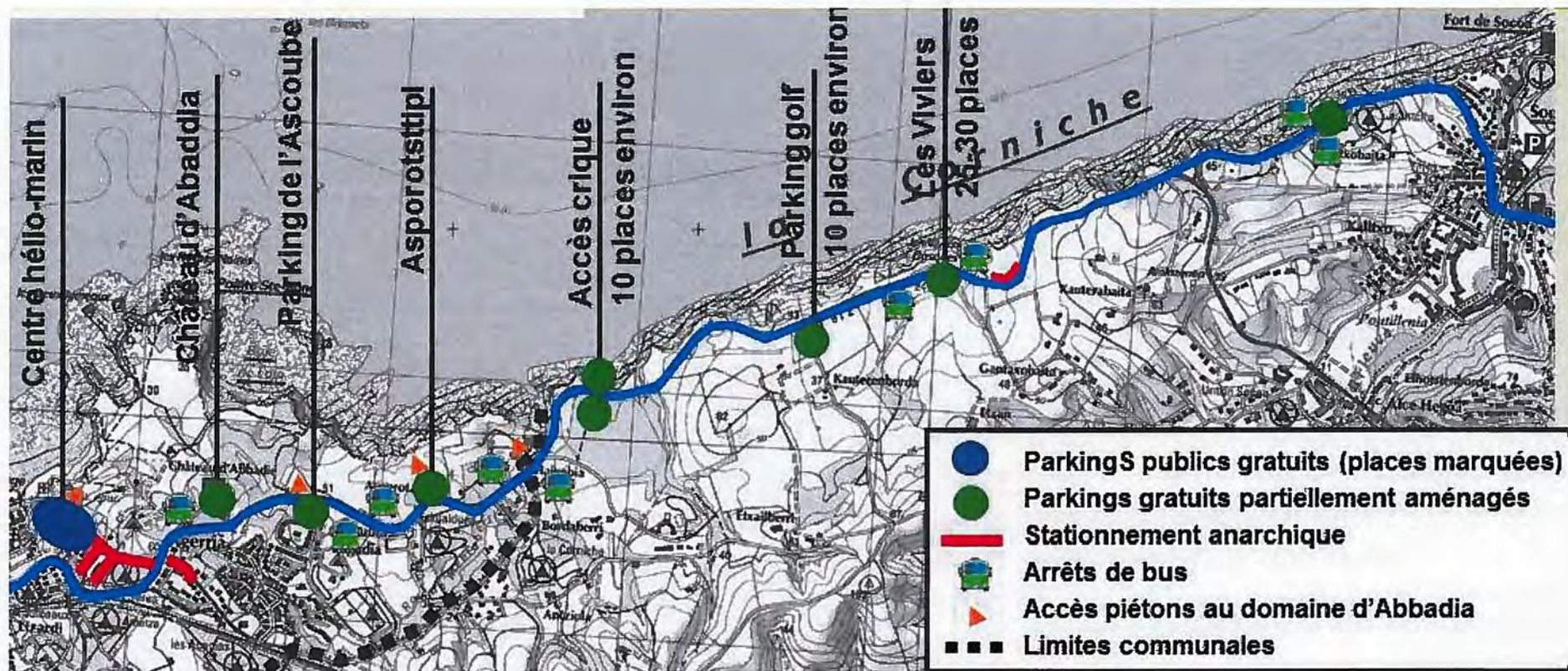
- 2005 : aménagement du sentier littoral,
- 2006 : pose de glissières de sécurité pour protéger les piétons du sentier littoral et empêcher le stationnement latéral,
- 2012 : aménagement de l'Eurovélo littorale,
- 2014 : réaménagement des sentiers sur le Domaine Abbadia,
- 2015 : Ouverture de la maison d'accueil de la corniche à Aspotottippi,
- 2016 : Ouverture du pavillon d'accueil du château.

Aussi, la corniche a-t-elle été promue au travers de différentes manifestations (fête de la corniche, sorties nature du CPIE...).

Face à ce problème sans cesse croissant de stationnement, des enquêtes et des suivis ont été réalisés (voir bibliographie).

Il vous est donc proposé d'appréhender méthodiquement le besoin en stationnement, de plusieurs façons :

1. La progression du nombre de visiteurs depuis 2000,
2. Les pertes effectives nettes de places inhérentes aux aménagements autorisés,
3. Les simulations théoriques des besoins faites dans le cadre des aménagements projetés,
4. Les évolutions prévisibles.

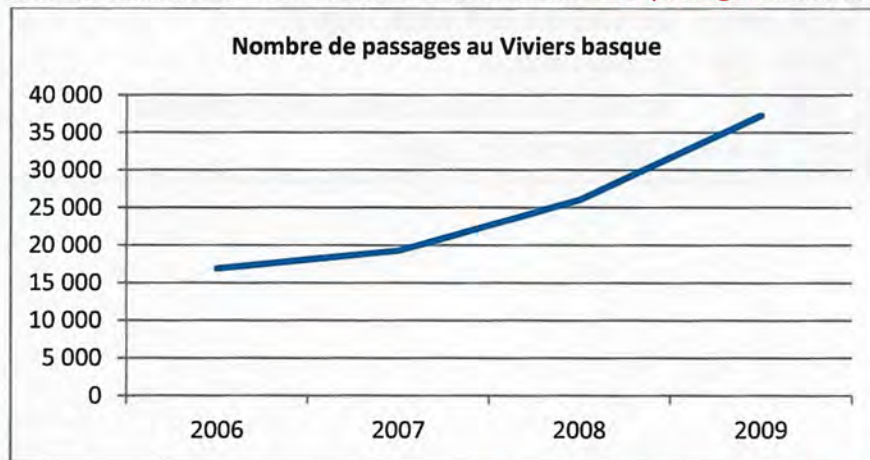


La progression du nombre de visiteurs sur la corniche

L'engouement des visiteurs sur la corniche s'appréhende au regard des indicateurs que le Conseil départemental et les acteurs du site ont mis en place. Il est ainsi possible aujourd'hui, de mesurer la progression des différents déplacements.

Fréquentation du sentier littoral

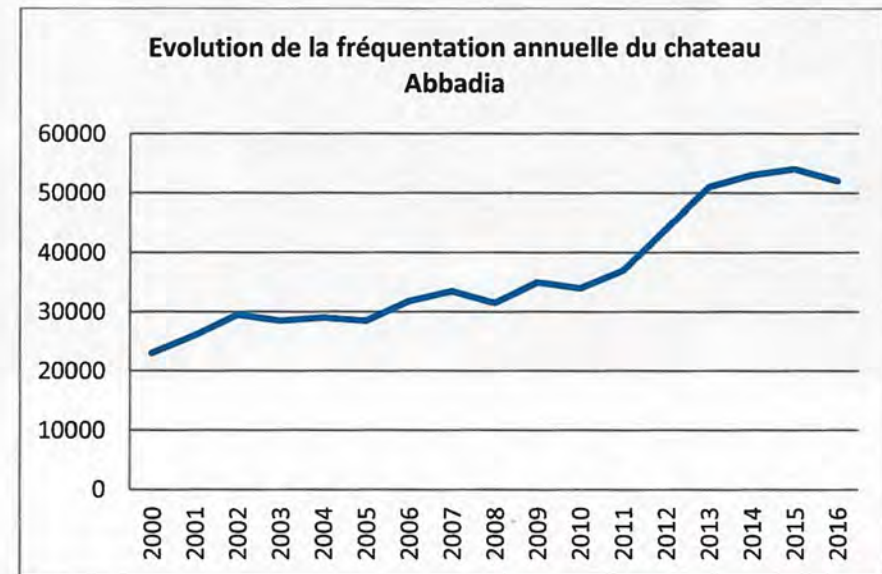
Le sentier littoral a été ouvert au public le 19 juin 2005. L'éco-compteur, mis à demeure, depuis 2005, aux viviers basques a pour vertu de traduire réellement le nombre de visiteurs en itinérance ; ceux ayant laissé leur véhicule aux entrées de la corniche. On dénombre **xxx passages** en 2016.



Progression moyenne de 25%/an
Doublement en 4 ans

Fréquentation au château Abbadia

L'entrée au château étant payante, le gestionnaire tient une comptabilité précise de sa fréquentation. Alors qu'en 2000, la fréquentation était de 24 000 personnes/an, elle a atteint en 2016, 54 000 personnes.



Progression moyenne de 5.4%/an
Doublement en 15 ans

Fréquentation du domaine Abbadia

Le domaine Abbadia est un site naturel inclus au sein de la corniche basque, traversé par le sentier littoral. Propriété du Conservatoire du littoral, il est suivi et géré depuis son ouverture, en 1984. Grâce aux éco-compteurs installés à demeure, aux entrées du domaine Abbadia depuis 2000, il a été possible de constater que l'ouverture du sentier avait entraîné un surcroît de visite de 40 000 personnes sur le domaine, cette année-là. L'étude Symbial, réalisée deux ans plus tard, précise un flux entrant de 56 000 entrées/an à Asporottstippi.

**Progression moyenne de 4.8%/an
Doublement en 16 ans**

Trafic automobile sur la route de la corniche.

Corolaire à cette augmentation de fréquentation des sites touristiques, la circulation automobile sur la route de la corniche progresse. Le Trafic Moyen Journalier (TMJ) est en 2015 de 9500 v/j. il a augmenté de 8% entre 2000 et 2015 de façon assez régulière en accusant parfois des tassements annuels.

Le trafic marque une saisonnalité forte. Il varie de 6 000 véhicules/jour en hiver à plus de 14 000 v/j en été. Les études Origine/Destination faites par EGIS en 2013, révèlent que durant le mois d'août, 82% des automobilistes circulant sur la RD912 le font pour des raisons de tourisme/loisir et que 22% cherchent à s'arrêter pour un motif promenade (sentier littoral) : ceci équivaut à 2750 véhicules/j, soit 6 700 personnes/j. La plupart n'y parvient pas faute d'offre de parkings.

Progression moyenne de 0.64%/an

Fréquentation cycliste sur la l'euro-véloroute

La vélo route a été aménagée en 2014 aux entrées le long de la route de la corniche. Trois compteurs sont positionnés pour suivre la fréquentation. L'un à 100 m du portail du château, vers Katalinkoenia ; l'autre, au milieu de la corniche et le troisième dans le virage de Ciboure. Les chiffres de fréquentation 2016 qui figurent dans le tableau joint sont éloquentes avec une TMJ de 92 vélos (Katalinkoenia), 193 (centre corniche) 326 (coté Ciboure).

| | Corniche coté Ciboure | Centre de la corniche | Corniche château |
|---|-----------------------------|--------------------------------|----------------------------|
| Nombre total de passages | 75270 | 49984 | 26653 |
| Jour de pointe | Jeu 11 Août 2016 (1 211) | Sam 11 Juillet 2016 (1 497) | Jeu 11 Août 2016 (501) |
| Jour minimum | Sam 5 Mars 2016 (11) | Sam 5 Mars 2016 (14) | Ven 12 Février 2016 (0) |
| Jour max. de la semaine | Dimanche | Dimanche | Dimanche |
| Moyenne horaire | 14 | 8 | 4 |
| Moyenne journalière | 326 | 193 | 92 |
| Trafic moyen sur les jours ouvrés | 322 | 165 | 90 |
| Trafic moyen sur les jours de week-end | 337 | 263 | 97 |
| Moyenne hebdomadaire | 2281 | 1351 | 643 |
| Moyenne mensuelle | 9918 | 5874 | 2797 |

**Progression de 25%/an entre 2015 et 2016
Doublement en 4 ans**

Les pertes effectives nettes de places de stationnement

Dans le même temps, plusieurs opérations ont amené à faire disparaître peu à peu, la place de l'automobile. Ces opérations ont été, soit des décisions de gestion prises par les collectivités, soit des aménagements autorisés dans la cadre de procédure d'urbanisme.

La réduction de la capacité du parking des viviers basques (2006)

Historiquement, cette aire avait été bitumée en 1925/1930 pour permettre de désosser un bateau. « L'Arnabalmendi » était venu s'échouer au droit de la crique des viviers basques. Un ferrailleur de Bayonne avait alors racheté le bâtiment et entreposait des monceaux de carcasse en contrebas. Etant donné sa superficie et le traitement de sa surface en bitume, cette plateforme a longtemps constitué une halte naturelle pour les automobilistes en quête d'un arrêt photo. Les études faites en 2000 révélaient une capacité théorique de 100 véhicules, une occupation seulement sur un tiers de sa surface, une fréquentation de 350 v/j, un fort turn over (60% restaient moins de 30 mn). Le glissement de terrain intervenu le 21/10/2000 sur une partie du parking des viviers basques a inquiété les responsables et généré la prise d'un arrêté municipal le 23/11/2000 par la commune d'Urrugne, interdisant « l'accès, et le stationnement automobile ». Le parking a donné lieu en 2006, à une réhabilitation sommaire réduisant physiquement la capacité de stationnement de 100 à 30 places.

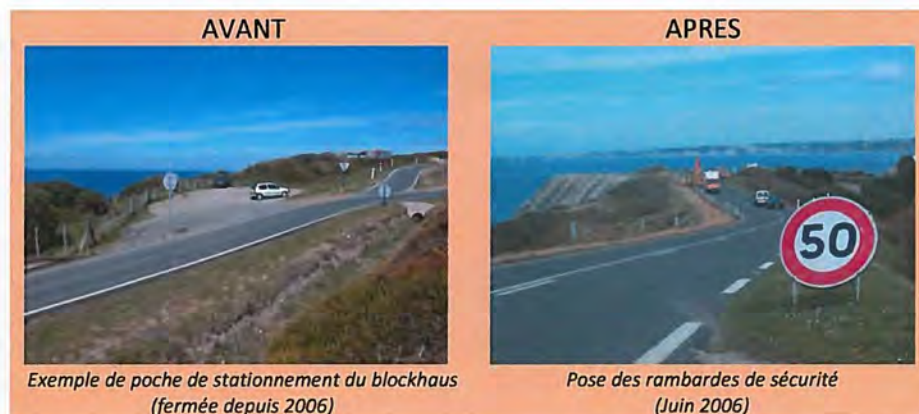
Balance : - 70 places.



La pose de rambardes de sécurité (2006) :

Installées le long de la RD les rambardes protègent le piéton circulant sur le sentier littoral, d'une éventuelle sortie de route. Elles ont rendu impossible le stationnement longitudinal, coté falaise. Plusieurs poches de stationnement ont ainsi été interdites (Blockhaus, Mikéloensilo, Haicabia...). Il ne reste plus aujourd'hui que 3 parkings de l'autre côté de la route (Bordaberry : 5 places, Jouantcho : 5 places, Askubia : 40 places)

Balance - 15 places



La maison d'accueil « Aspotottstippi » (2015) :

En 2000 puis en 2013, l'étude de l'Agence d'Urbanisme posait l'état des lieux du stationnement ; capacité théorique : 59 places, capacité journalière de 130 véhicules, pic de fréquentation : 40 véhicules à 17h, temps moyen de stationnement : 1h30. 4,6 rotations par jour. Ces résultats ont été confirmés par l'étude EGIS en 2013. Le permis d'aménager délivré en 2014 n'a autorisé l'aménagement que de 5 places réservées aux PMR et aux services.

Balance - 35 places



L'aménagement du parking du practice (2010)

La mairie d'Urrugne a aménagé sommairement le bas-côté de l'intersection entre la route communale et la départementale.

Balance + 10 places

L'aménagement du pavillon d'accueil du château (2016) :

En 2000 puis en 2013, l'étude de l'agence d'urbanisme puis celle d'EGIS posaient l'état des lieux du parking du château ; capacité théorique : 40 places, capacité journalière de 129 véhicules, pic de fréquentation : 39 véhicules à 17h, temps moyen de stationnement : 34 mn, 4 rotations par jour. Le permis d'aménager délivré par l'Etat fait apparaître quelques places PMR ().

Balance - 34 places



En 2015, sur 54000 visiteurs, 10 000 venaient en bus, 2000 à pied. On estime donc à 19 000 véhicules/an.

En définitive, la balance s'établit comme suit :

| Année | Parkings | Perte | Gain |
|-------|--------------------------|-------|-------|
| 2005 | Viviers basques | 70 | |
| 2006 | sauvage le long de la RD | 15 | |
| 2009 | Practice de golf | | 10 |
| 2015 | Asporottstippi | 35 | |
| 2016 | Château | 34 | |
| | Bilan | | - 139 |

En 2013, le cabinet EGIS estimait à 500 voitures/jour le nombre total de véhicules stationnant sur les différents parkings de la corniche et à 105 véhicules, le nombre instantané de véhicules stationnés sur les différents parkings suivants :

| Parking | Nombre de places |
|-----------------------------------|------------------|
| Jouantcho | 6 |
| Viviers basque | 30 |
| Ancienne station essence | 4 |
| Practice de golf | 10 |
| Bordaberry | 4 |
| Asporottstippi (PMR et technique) | 5 |
| Askube 1 | 40 |
| Château (PMR et technique) | 6 |
| Total | 105 |

Autrement dit, l'offre publique répond seulement à 5.5% de la demande en stationnement durant le mois le plus tendu (août) ; sur 18 véhicules motivés par l'offre de découverte touristique de la corniche, 1 seul arrive réellement à stationner.

Les simulations théoriques des besoins en stationnement

Pour l'aménageur d'un parking, l'enjeu est de définir la jauge qui puisse absorber un flux normal et soutenu, sans toutefois pouvoir répondre aux pics de fréquentation exceptionnelle qui se produisent, moins de 5 jours dans l'année (weekend du 15 août par exemple). Les techniques de l'ingénierie touristique nous permettent d'appréhender cette jauge.

10 ans avant son ouverture au public, le cabinet d'ingénierie touristique AVEC a estimé la jauge nécessaire pour répondre à l'ouverture du

bâtiment d'accueil d'Asporottstippi à 70 places + 2 bus. Ce travail a été contre expertisé et confirmé par le cabinet EGIS en 2013.

Pour le château, au regard des niveaux réels de fréquentation en 2015, le besoin est légèrement inférieur en raison d'une part de l'importance des arrivées par bus (20% des clients), d'autre part du taux de rotation plus important. On estime le besoin à 50 places.

| Critères | Définition | Mode de calcul | Asporottstippi | | | Château | | |
|--|--|---|--|-------------------------------|---|---|-------------------------------|---|
| | | | Sur la base des chiffres de fréquentation du domaine Abbadia en 2005 | | | sur la base des chiffres de fréquentation du château en 2015 | | |
| | | | Nombre calculé de visiteurs venant en voiture (100%) | Equivalent véhicule (2.5/veh) | Occupation instantanée du parking (3 rotations/j) | Nombre calculé de visiteurs venant en voiture (80% des clients) | Equivalent véhicule (2.5/veh) | Occupation instantanée du parking (4 rotations/j) |
| Jour de référence | C'est le jour moyen de forte affluence | Cela équivaut à deux fois la fréquentation moyenne quotidienne des 3 mois les plus fréquentés | 460 | 184 | 61 | 442 | 177 | 44 |
| Fréquentation maximum instantanée | C'est le niveau de fréquentation instantanée un jour de pointe | Il correspond à 30% du jour de référence | 138 | 55 | 55 | 133 | 53 | 13 |
| Jour de pointe | Flux maximum journalier que l'on pourra atteindre. Se produira entre 3 et 5 j/an | Equivaut à 3 fois la moyenne des entrées quotidiennes des 2 mois les plus fréquentés | 819 | 327 | 109 | 778 | 311 | 78 |

Les études de fréquentation révèlent aussi une « perméabilité » des clientèles entre les 2 sites. Lorsqu'on interroge les visiteurs du domaine, ils sont 10% à déclarer fréquenter le château. La « fongibilité » des deux clientèles, c'est-à-dire la possibilité pour les visiteurs d'utiliser une seule place de stationnement pour visiter les deux sites est donc de - 5 %.

Prévoir 114 places

Les évolutions à venir

En décembre 2014, le Conservatoire du littoral a acquis la maison « katalinkoenea ».

En 2015, le propriétaire a fait réaliser quelques diagnostics de structure et des métrés précis afin de mieux connaître le bâtiment. Les extérieurs ont fait l'objet de travaux de mise en sécurité (démontage de la piscine) et de travaux paysagers (abattage des thuyas...).

Cette bâtisse est idéalement placée : Très visible depuis la route, à proximité du parking d'Ascoube, bénéficiant d'une vue incroyable sur l'Océan et la côte basque et à la conjonction entre les sentiers du Domaine et du Château, cette maison doit trouver son rôle dans l'organisation actuelle de l'ensemble Corniche.

En 2016/2017, le Conservatoire du littoral invite tous les acteurs concernés à réfléchir à son affectation et son devenir. Quatre fonctions, à priori compatibles, se dégagent :

1. l'accueil/information du public stationné sur les parkings d'Ascoube
2. le logement d'un garde du domaine d'Abbadia,
3. un lieu de restauration simple de qualité et un magasin collectif de producteurs locaux (+ dépôt AMAP)
4. un gîte d'étape.



En fonction de la destination qui lui sera réservée, des places supplémentaires de stationnement seront à réserver.

Prévoir 15 places

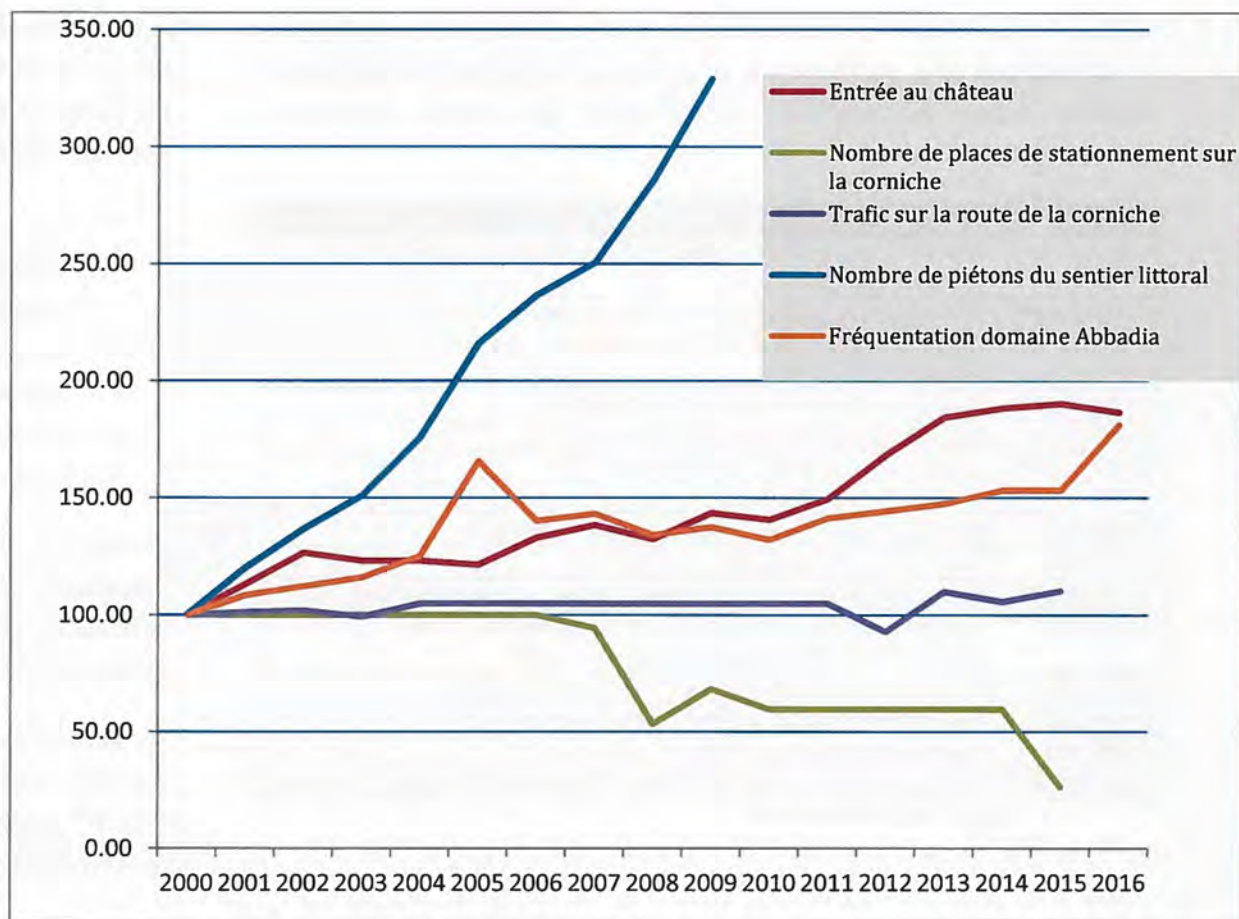
Conclusion

Le site de la corniche basque est devenu un des rares sites naturels d'envergure de la côte basque. Depuis 15 ans, la fréquentation ne cesse de croître, en liaison notamment avec l'offre de services proposés par les acteurs publics (sentier littoral, voie verte, gestion touristique du château...).

Le graphique ci-joint révèle l'évolution des différents paramètres sur une base 100 pris l'année 2000. Si les fréquentations du Domaine, du Château ont doublé en 15 ans, le stationnement a lui été divisé de moitié ! 139 places de stationnement ont réellement disparu – et c'est un paradoxe –, suite aux aménagements visant à améliorer l'accueil du public et la gestion des flux.

En faisant le bilan des besoins réels exprimés en 2016 en termes de stationnement, on parvient à une jauge 150 places.

| Site | Nombre de places |
|--|------------------|
| Maison d'accueil Asporottstippi et château « Abbadia » | 115 |
| Katalinkoena | 15 |
| Sentier littoral, véloroute... | 20 |
| Total | 150 |



Elément de programme

Depuis 5 ans, de nombreuses réunions ont été organisées autour de cette problématique pour proposer des solutions qui satisfassent le plus grand nombre (Etat, Département, Conservatoire du littoral, commune, Académie des sciences,).

| Date | Objet de la réunion |
|--------------|--|
| 26/07/2011 * | Réunion en sous-préfecture, qui pose le principe de la création du parking d'Askoube |
| 09/11/2012 * | Commission Départementale des Sites ; Examen du Permis d'aménager d'Aspotottstippi où avait été évoqué le projet d'un parking externalisé à Askoube, |
| 17/06/2013 * | Réunion avec tous les acteurs de la corniche |
| 03/09/2013 | Réunion sur les besoins en stationnement |
| 29/01/2015 * | Réunion technique avec les partenaires. Décision de créer un rond-point et lancement d'une maîtrise d'oeuvre |
| 06/03/2015 * | Réunion en sous-préfecture pour préciser la méthode |
| 24/04/2015 | Visite sur les lieux avec Mr le sous-Préfet |
| 20/05/2015 * | Réunion en en sous-préfecture pour préciser le calendrier d'exécution |
| 02/11/2015 | Séminaire avec l'ensemble des parties prenantes au château pour examiner les différentes solutions envisageables |
| 04/12/2015 * | Réunion en sous-préfecture pour examen de l'Esquisse |
| 02/05/2016 | Réunion avec services de l'Etat pour examen de l'AVP, |
| 24/06/2016 * | Comité de pilotage du château Abbadia |
| 16/09/2016 * | Réunion avec Mme la Sous-Préfète pour repréciser le besoin et la jauge |

(*) Réunion avec Compte rendu

Les partenaires publics se sont entendus autour de l'aménagement d'une solution de stationnement. La proposition qui est faite est de développer :



- une **aire naturelle de stationnement**, dont les aménagements sont réversibles dans le temps,
- de taille raisonnable (150 places, et 4 places de car soit 3000 m2),
- bien positionnée, en dehors du site classé,
- sécurisée,
- gérée pour en optimiser l'occupation.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département des Pyrénées-Atlantiques. Le cout d'objectif est de 600 000 €. L'opération sera cofinancée à 65% par l'union européenne dans le cadre du projet européen EFA-POCTEFA intitulé TXINBADIA +, entre 2016 et 2018.

Un appel d'offre a été lancé au printemps 2015 pour désigner un maitre d'oeuvre. C'est le cabinet Andueza qui a été retenu. Sa mission est une mission complète incluant les phases Etude préliminaire, ESQ, AVP détaillé, PRO, ACT, DET, VISA, AOR.

D'autres études ont été réalisées en 2016 (faisabilité technique d'un rond-point, étude d'incidence Natura 2000, demande d'examen au cas par cas..).

Bibliographie

1. Mise en valeur de la corniche basque, programmation pour une opération grand site (OGS) - Cabinet Wagon - 1999
2. Le stationnement sur la corniche basque - Agence d'urbanisme - 2000,
3. Suivi de la fréquentation d'Abbadia, château et domaine - STAT ADOUR - 2001,
4. Étude pour la réhabilitation de l'ancienne discothèque « Boléro » en centre d'accueil et d'information du public - AVEC – 2002 et 2005.
5. Recherche de solutions alternatives à la circulation automobile sur la RD 912 - Euro ingénierie – 2004
6. Etude clientèle sur le sentier littoral - cabinet SYMBIAL – 2007
7. Diagnostic et perspective de la route de la corniche – EGIS – 2012
8. Etude stationnement – EGIS – 2013



Dossier établi le 20 octobre 2016

Contact

Conseil Départemental des Pyrénées
atlantiques
4 allées des platanes
64 100 Bayonne
05 59 49 51 86
francois.esnault@le64.fr



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pau, le **08 DEC. 2016**

DIRECTION
DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

PÔLE AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Affaire suivie par :
Anne-Victoria FONTORBE
Tél. : 05.59.98.25.28.
anne-victoria.fontorbe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Monsieur,

Lors de sa séance du 08 décembre 2016, la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), réunie en formation « Sites et Paysages », a examiné :

- le schéma global d'aménagement des stationnements et circulations douces sur le secteur d'Abbadia présenté par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que **la commission a émis un avis favorable.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation,
Le chef du Pôle Aménagement
de l'Espace,


Alain GUILHAUDIS

Monsieur François ESNAULT
Conseil Départemental des
Pyrénées-Atlantiques
DGAE/Service Environnement
Délégation de Bayonne
4, Allées des Platanes
64100 BAYONNE

Copie pour information à :

- Mme la Sous-Préfète de Bayonne
- Conservatoire du Littoral
- Académie des Sciences



BGAEE-2016-12 13-35552